



Québec, le 24 mars 2020

À l'attention des fournisseurs de biens et services des microbrasseries du Québec

Objet : Les microbrasseries sont un « service essentiel » et poursuivent leurs activités

Chers partenaires,

Vous n'êtes pas sans savoir que le premier ministre du Québec a décrété le 23 mars dernier la fermeture des entreprises non essentielles jusqu'au 13 avril prochain. Cette mesure s'inscrit dans une stratégie visant à limiter les contacts et contrer la pandémie qui sévit.

Dans la foulée de cette annonce, les microbrasseries ont reçu la confirmation qu'elles sont considérées dans la chaîne de transformation alimentaire comme un service essentiel et qu'en ce sens, elles poursuivent leurs opérations sous réserve des limitations qui avaient déjà été annoncées. Les entreprises produisant les intrants nécessaires aux secteurs de production prioritaires ont également la possibilité de maintenir en activité leurs opérations.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/>

Afin d'être en mesure de partager la bonne information à nos membres, nous souhaiterions connaître le statut de votre entreprise quant au maintien ou non de vos opérations et permettre à tous de connaître les fournisseurs qui sont toujours en activité. Je vous invite à communiquer avec Mme Julie Rodrigue administration@ambq.ca afin de partager cette information.

Cordialement,

Marie-Ève Myrand
Directrice générale

memyrand@ambq.ca

(418) 265-2655